



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le vendredi 9 septembre 2022

Première édition du Prix Goncourt des détenus : Les 15 romans en lice dévoilés

L'annonce de la sélection des romans par l'Académie Goncourt marque le coup d'envoi de la première édition du Prix Goncourt des détenus, organisé conjointement par Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux et ministre de la Justice et Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, alors que la lecture a été déclarée « grande cause nationale » de l'année 2022 par le président de la République.

Le Prix Goncourt des détenus est porté par le Centre National du Livre et l'Administration pénitentiaire, sous le haut patronage de l'Académie Goncourt. Ce prix répond à l'engagement des ministères de la Justice et de la Culture de développer la pratique culturelle au sein des établissements pénitentiaires et de favoriser la lecture comme vecteur d'inclusion sociale. Lire, écrire, dialoguer avec les auteurs : le livre en prison peut contribuer à préparer le parcours de réinsertion des détenus, favoriser la concentration, la confiance, la réduction de la violence et l'ouverture des imaginaires.

Cette initiative donne l'opportunité à des détenus issus de 31 établissements pénitentiaires de se plonger dans la lecture des livres sélectionnés par l'Académie Goncourt et de choisir leur livre préféré. Le lauréat de ce prix sera décerné le 15 décembre au Centre National du Livre.

Les lectures seront accompagnées d'ateliers et de temps d'échanges organisés au sein des établissements pénitentiaires. Des délibérations locales, puis interrégionales et enfin nationales seront organisées.

L'organisation du Prix Goncourt des détenus s'inscrit dans le cadre du 4^e protocole entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture : depuis 1986, date de la signature du premier protocole, les deux ministères œuvrent ensemble à renforcer l'accès de la population pénale aux différentes formes de pratiques culturelles. A côté de la formation, l'éducation, les actions citoyennes, l'accès à la culture fait partie intégrante du dispositif mis en œuvre par le ministère de la Justice auprès des personnes placées sous main de justice pour lutter contre la récidive.

LES 15 ROMANS SÉLECTIONNÉS

- Muriel BARBERY, *Une heure de ferveur*, Actes Sud

- Grégoire BOUILLIER, *Le cœur ne cède pas*, Flammarion
- Nathan DEVERS, *Les liens artificiels*, Albin Michel
- Giuliano da EMPOLI, *Le Mage du Kremlin*, Gallimard
- Carole FIVES, *Quelque chose à te dire*, Gallimard
- Saby GHOUSSOUB, *Beyrouth-sur-Seine*, Stock
- Brigitte GIRAUD, *Vivre vite*, Flammarion
- Sarah JOLLIEN-FARDEL, *Sa préférée*, Sabine Wespieser
- Cloé KORMAN, *Les Presque Sœurs*, Seuil
- Makenzy ORCEL, *Une somme humaine*, Rivages
- Yves RAVEY, *Taormine*, Éditions de Minuit
- Pascale ROBERT-DIARD, *La petite menteuse*, L'Iconoclaste
- Emmanuel RUBEN, *Les Méditerranéennes*, Stock
- Monica SABOLO, *La vie clandestine*, Gallimard
- Anne SERRE, *Notre si chère vieille dame auteur*, Mercure de France

LE CALENDRIER

> Première étape : lecture et rencontres entre auteurs et détenus

Durant plus d'un mois, les détenus de 31 établissements pénitentiaires vont lire et étudier l'ensemble des ouvrages de cette sélection 2022. Pour nourrir leur réflexion, ils auront l'opportunité d'échanger et de débattre avec les auteurs en lice lors de rencontres organisées entre le 7 octobre et le 11 novembre. Ces rencontres pourront se dérouler à distance ou sur place.

> Deuxième étape : les délibérations régionales et nationales

Les lectures et les échanges littéraires, qui se dérouleront du mois de septembre au mois de novembre, donneront la possibilité aux détenus de choisir leurs finalistes, lors de délibérations interrégionales qui auront lieu du lundi 21 novembre au 2 décembre 2022.

> Dernière étape : l'annonce du lauréat

Les délibérations nationales auront lieu le jeudi 15 décembre 2022 au Centre National du Livre à Paris. Elles seront suivies de la proclamation du lauréat.

LES 31 ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES PAR DIRECTION INTERREGIONALE

- Bordeaux – Centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan
- Bordeaux – Maison d'arrêt de Rochefort
- Bordeaux – Maison d'arrêt de Limoges
- Bordeaux – Maison d'arrêt d'Angoulême
- Dijon – Maison centrale de Saint-Maur
- Dijon – Centre pénitentiaire d'Orléans-Saran
- Lille – Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil
- Lille – Centre pénitentiaire de Liancourt
- Lyon – Centre pénitentiaire de Valence
- Lyon – Centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure
- Lyon – Centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône
- Marseille – Centre pénitentiaire de Marseille
- Marseille – Centre pénitentiaire d'Avignon-le-Pontet
- Marseille – Maison d'arrêt de Digne-les-Bains

- Marseille – Maison d’arrêt de Draguignan
- MOM – Centre pénitentiaire de Nouméa
- MOM – Centre pénitentiaire de Saint-Denis
- Paris – Maison d’arrêt du Val-d’Oise
- Paris – Maison d’arrêt de Fleury-Merogis
- Paris – Centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine
- Rennes – Maison d’arrêt de Brest
- Rennes – Maison d’arrêt de Caen
- Rennes – Maison d’arrêt de Rouen
- Strasbourg – Maison d’arrêt d’Epinal
- Strasbourg – Centre pénitentiaire de Metz
- Strasbourg – Centre de détention de Toul
- Strasbourg – Centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville
- Toulouse – Maison d’arrêt de Nîmes
- Toulouse – Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse
- Toulouse – Centre pénitentiaire de Béziers
- Toulouse – Maison d’arrêt de Rodez

CONTACTS PRESSE

Ministère de la Justice – presse-justice@justice.gouv.fr

Ministère de la Culture – service-presse@culture.gouv.fr